

**Assemblée générale**

Cinquantième session

55^e séance plénière

Vendredi 10 novembre 1995, à 10 heures

New York

*Documents officiels**Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)**La séance est ouverte à 10 h 25.***Point 8 de l'ordre du jour (suite)****Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau****Troisième rapport du Bureau (A/50/250/Add.2)**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, je voudrais, pour commencer, attirer l'attention des représentants sur le troisième rapport du Bureau relatif à la demande de la délégation des Philippines concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une subdivision additionnelle au titre du point 95, «Développement durable et coopération économique internationale», et à la demande du Secrétaire général concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une subdivision additionnelle, au titre du point 17, «Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations».

Au paragraphe 1 du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée qu'une subdivision additionnelle, intitulée «Alimentation et développement agricole durable», soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session en tant que subdivision du point 95 de l'ordre du jour, «Développement durable et coopération économique internationale».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette subdivision additionnelle à l'ordre du jour de la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Bureau a par ailleurs décidé de recommander à l'Assemblée que la subdivision additionnelle soit renvoyée à la Deuxième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer la subdivision additionnelle à la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Président de la Deuxième Commission sera informé de la décision qui vient d'être adoptée.

Au paragraphe 2 du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée qu'une subdivision additionnelle, intitulée «Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection» soit inscrite en tant que subdivision du point 17 de l'ordre du jour «Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette subdivision additionnelle à l'ordre du jour de la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Bureau a par ailleurs décidé de recommander à l'Assemblée que la subdivision additionnelle soit examinée directement en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner ce point directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Point 33 de l'ordre du jour

Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles

Rapport du Secrétaire général (A/50/535)

Projet de résolution (A/50/L.18)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères du Nicaragua, S. E. M. José Bernard Pallais, qui va présenter le projet de résolution A/50/L.18.

M. Pallais (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Le 17 novembre 1994, l'Assemblée générale a adopté, sans vote, la résolution 49/16, intitulée «Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles», réaffirmant ainsi la volonté de la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts du Nicaragua aux fins du redressement, de la reconstruction, de la stabilisation et du développement national.

Nous souhaitons remercier la communauté internationale, le Groupe d'appui au Nicaragua et le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali de leur contribution précieuse au processus de démocratisation et de développement économique et social de notre pays.

Nous avons accueilli avec satisfaction le document A/50/535, en date du 10 octobre 1995, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la résolution 49/16 de l'Assemblée générale relative à la question dont nous

sommes saisis. Le rapport du Secrétaire général expose, en grandes lignes, l'évolution de la situation au Nicaragua. Ses observations méritent toute notre attention et nous engagent, en tant que gouvernement, à ne ménager aucun effort afin de promouvoir l'amélioration de la vie sociale de notre pays dans tous les domaines.

En 1990, le Gouvernement de la Présidente Violeta Barrios de Chamorro a entamé le processus de transition intégrale du pays de l'autoritarisme à la démocratie de participation, de l'économie centralisée à l'économie sociale de marché, de la pauvreté au développement, de l'affrontement à la rencontre sociale, et de la guerre à la paix.

Cinq ans après, le pays récolte, avec les tensions propres à cette transition difficile, les fruits de la fin du conflit armé, de la réconciliation nationale et de la stabilité macro-économique.

Depuis 1993, les manifestations de violence pour des raisons politiques n'ont pas été importantes, comme il ressort du quatrième rapport de la Commission tripartite — instance créée par la Présidente de la République le 2 octobre 1992 en vue de procéder à une enquête et à une analyse sur le phénomène de la violence de l'après-guerre au Nicaragua, avec la participation du Gouvernement, de l'Église catholique et de la Commission internationale d'appui et de vérification de l'Organisation des États américains (OEA) — rapport qui a été rendu public le 12 septembre dernier.

La mise en oeuvre de mesures préventives d'appui économique et social, tant aux soldats démobilisés de l'ancienne résistance nicaraguayenne qu'à ceux de l'armée nicaraguayenne, ainsi que les mesures prises en matière de sécurité civile ont influé de manière décisive sur l'instauration d'un climat de paix et de travail dans les zones rurales de notre pays.

La violence de l'après-guerre est aujourd'hui un phénomène marginal en voie de disparition. Le principal défi réside désormais dans le maintien des acquis et dans la promotion, plus vaste et plus profonde, d'un esprit de solidarité nationale qui permette de s'attaquer efficacement à la pauvreté extrême et aux risques de désintégration sociale qu'elle engendre.

Nous nous sommes employés activement à mettre au point des programmes d'éducation en matière de droits de l'homme. La mise en place d'un réseau de défenseurs des droits de l'homme est le signe que la société civile a fait sienne cette volonté de réconciliation.

Le Gouvernement nicaraguayen, encouragé par la vocation de paix de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a sollicité l'appui de cette organisation à son programme en faveur d'une culture de paix, fondée sur les valeurs universelles du respect de la vie, de la liberté, de la justice, de la solidarité et de la tolérance. Nous sommes certains que l'appui résolu de l'UNESCO sera immensément bénéfique pour la société nicaraguayenne.

Le dialogue et la compréhension nationale se sont imposés en tant que volonté permanente de solutionner les problèmes du pays dans tous les domaines. Le modèle démocratique de représentation et de participation a été enrichi, contribuant à surmonter les tensions politiques et sociales majeures inhérentes à l'établissement d'un état de droit et au perfectionnement des institutions démocratiques, par la concertation économique et sociale et la recherche permanente du consensus politique.

Le 4 juillet 1995 les réformes, approuvées, de la Constitution politique en vigueur depuis 1987 ont été rendues publiques, marquant ainsi l'aboutissement d'une longue période de débat national entre les organes exécutif et législatif du gouvernement, les partis politiques et la société civile grâce à la promulgation d'une loi-cadre qui, pour la première fois dans notre histoire, met en place les mécanismes d'un véritable engagement en faveur d'une gestion démocratique.

De même, le 21 février 1995, a eu lieu la première passation de pouvoirs dans l'armée nicaraguayenne à un chef militaire nommé par l'autorité civile, événement historique qui a confirmé le processus d'institutionnalisation, de modernisation et de subordination totale des forces armées nicaraguayennes au gouvernement démocratique.

En outre, le 5 juillet de cette année, a été organisée la Conférence sur la propriété foncière, coparrainée par le Centre Carter et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La question complexe du problème de la propriété foncière a suscité des débats publics passionnés et constitue toujours une difficulté très particulière qu'il est urgent de surmonter dans la mesure où elle affecte des domaines très délicats du développement économique, social et institutionnel du pays.

Les progrès constatés ces derniers mois laissent augurer une solution équitable pour tous les secteurs concernés par la question de la propriété foncière. L'Assemblée nationale a commencé à débattre d'un projet de loi sur la propriété foncière qui, se fondant sur un large consensus,

constituerait, une fois approuvé, une solution viable à cette affaire extrêmement délicate, confirmant ainsi la réforme sociale, corrigeant les abus et permettant un juste dédommagement des personnes concernées.

Étant donné sa situation particulière, et malgré les progrès réalisés dans la transition, le Nicaragua n'a pu progresser au rythme qu'il aurait souhaité dans tous les domaines. Les objectifs macro-économiques et sociaux demeurent tributaires d'un financement extérieur vaste et soutenu ainsi que de la coopération extérieure à moyen et à court terme.

La dette extérieure du pays continue de constituer un poids excessif pour tout programme de développement équitable. S'il est vrai que l'on a pris des mesures pour amortir l'impact de l'ajustement structurel qui est appliqué, ce sont les secteurs les plus vulnérables de la population — les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés — qui subissent principalement les effets des restrictions nécessaires. Ce qui accroît la tension sociale et oblige parfois les secteurs touchés à réclamer de meilleurs services dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'alimentation et de l'emploi.

La renégociation de la dette du Nicaragua a bénéficié de la compréhension de la communauté internationale, qui s'est engagée à maintenir son assistance dans les conditions exceptionnelles dans lesquelles nous continuons de vivre. La majorité des pays créanciers ont accordé des réductions importantes du fardeau de la dette. Le Gouvernement a réalisé des progrès importants dans les négociations concernant la dette commerciale, qui s'élève actuellement à 1,7 milliard de dollars. Actuellement, 79 % des créanciers ont déjà accepté l'offre de rachat faite par le Nicaragua avec l'appui des organismes financiers internationaux et d'un groupe de pays amis. Le Groupe consultatif pour le Nicaragua, réuni à Paris en juin de cette année, a confirmé son appui au processus de transition à l'aide d'annonces de contributions pour la période 1995-1997, en vue de réduire le déficit de la balance des paiements au cours des trois prochaines années. Mais le pays a besoin de renégocier le reste de la dette au moyen de critères souples et de réductions substantielles.

L'expérience de notre transition intégrale, que j'ai évoquée au début de mon intervention, illustre que la consolidation de la paix après un conflit doit être liée aux efforts de développement déployés au plan mondial.

Les catastrophes naturelles continuent de frapper notre pays. Les dépressions tropicales en cette période de l'année

ont causé de fortes précipitations qui ont provoqué des inondations sur presque tout le territoire national, mis en danger la vie de communautés entières, détruit des récoltes de céréales essentielles comme le maïs et les haricots noirs — nourriture de base de la majorité de la population du pays — et endommagé les principales voies de communication.

À cette situation déjà critique, s'est ajouté un début d'épidémie de fièvre hémorragique qui a emporté de nombreuses vies humaines et expose à un risque sanitaire des centaines d'habitants de l'ouest du pays et d'autres départements centraux.

Il est évident que de telles conditions entravent les efforts que déploie le pays pour vaincre les séquelles de la guerre dans un cadre démocratique et se stabiliser au plan macro-économique. C'est pourquoi le Nicaragua continuera de faire appel à la compréhension et au soutien de la communauté internationale.

Si la pacification du pays et les mesures économiques que nous avons mises en oeuvre ces dernières années mettent le Nicaragua sur la voie du développement durable, si nous constatons que nous avons fait des progrès très importants dans l'édification d'institutions démocratiques stables, si la modernisation de l'État signifie une transparence accrue dans la gestion des affaires publiques et de meilleures conditions pour une bonne pratique gouvernementale, si, avec les rares ressources disponibles, la population reçoit certains bénéfices, il est certain que nous pouvons être satisfaits d'aller de l'avant, mais nous pouvons également être certains que les problèmes et les difficultés, en raison de leur ampleur et de leur complexité, subsisteront au cours des prochaines années. Nous ne pouvons songer à faire machine arrière; nous devons au contraire continuer d'aller de l'avant.

Le rapport du Secrétaire général signale que

«ce ne sont pas les conflits politiques qui constituent la principale menace pour la démocratie, mais les conditions de vie difficiles et la perte de la foi en la démocratie et en ses institutions qui en résulte.»
(A/50/535, par. 13)

Cette menace potentielle doit être surmontée avec sagesse et intelligence politique et grâce à un effort national solidaire et à la coopération internationale.

Le dévouement au travail productif, qui peut élever sensiblement le niveau de vie des Nicaraguayens et permet-

tre la réalisation des grands objectifs nationaux, transcende la durée des mandats gouvernementaux. Des élections générales auront lieu en 1996, et le pays se prépare à franchir une nouvelle étape où, pour la première fois, un président civil, démocratiquement élu, remettra le pouvoir à un autre président civil élu dans le cadre d'un processus aussi transparent que celui de 1990. Les nouvelles autorités devront continuer à stimuler le développement national, avec la participation de tous les secteurs, le sens de la justice sociale et de la réconciliation, l'attachement à la loi et la vision d'un avenir meilleur pour tous les Nicaraguayens. Cela nous permettra de franchir avec succès la première étape de la transition démocratique au Nicaragua.

Nous avons déjà demandé au Secrétaire général de l'ONU que l'Organisation observe le processus électoral en 1996. Nous prions également la communauté des nations d'apporter son appui politique et financier à ce processus afin qu'il connaisse un aboutissement fructueux en faveur de la démocratie et de la paix.

Nous voulons soumettre aujourd'hui à l'examen de tous, au nom de ses auteurs, le projet de résolution A/50/L.18, intitulé «Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles». La teneur de ce projet de résolution est analogue à celle de la résolution 49/16 de l'Assemblée générale, adoptée le 17 novembre 1994; il a été mis à jour uniquement à la lumière des progrès et des conditions spécifiques de notre transition. Je demande à tous les Membres d'adopter à l'unanimité ce projet de résolution.

Pour terminer, je me permettrai d'affirmer que le Nicaragua prend acte avec gratitude de la réponse ample et efficace apportée par le système des Nations Unies et la communauté internationale en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires à notre développement institutionnel, économique et social. Une telle contribution renforce les progrès réalisés dans le cadre démocratique et fait de la liberté une manière de vivre la justice et la paix pour tous les Nicaraguayens.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'espagnol*) : Cela fait quatre ans que l'Assemblée générale examine l'importante question de l'assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua. Au cours de cette période, le Gouvernement nicaraguayen a, dans des circonstances extrêmement difficiles, réalisé des progrès considérables dans les domaines de la réconciliation nationale, de la stabilisation macro-économique, de la consolidation d'un régime démocratique et de la restructuration des systèmes d'action sociale.

Dans le cadre politique, nous avons assisté à un renforcement du processus de transition grâce à la démobilisation de plus de 20 000 membres de la résistance nicaraguayenne, qui participe aujourd'hui au débat national en tant que parti politique. Chaque pas effectué sur la voie de la consolidation du pouvoir civil sur le pouvoir militaire est un pas de plus en direction de la justice et de la liberté démocratique, et, en ce sens, le Nicaragua a fait des progrès en réduisant de 98 000 à 15 000 membres les effectifs de l'armée nationale, ce qui en fait maintenant la plus petite armée d'Amérique centrale. Le pays bénéficie maintenant d'un niveau de liberté politique et de démocratie plus élevé qu'à aucun moment de son histoire, progrès mis en lumière par la promulgation, par la Présidente Chamorro, le 4 juillet dernier, des réformes constitutionnelles. Aussi espérons-nous sincèrement que les élections prévues en octobre prochain et régies par la constitution récemment réformée se dérouleront de manière démocratique et juste. Dans le domaine économique, suite à la mise en place du cadre d'une économie de marché, le pays connaît à présent un taux d'inflation beaucoup plus bas et un niveau de croissance économique le plus élevé des 15 dernières années.

C'est seulement grâce à des efforts acharnés et à une détermination inébranlable que le Gouvernement et le peuple nicaraguayens sont parvenus à faire de tels progrès, et, au nom de ma délégation et du Gouvernement japonais, je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer à nouveau notre appui à ces efforts.

Fidèle aux principes qui régissent son aide publique au développement, le Japon a sensiblement accru ces dernières années son aide au Nicaragua afin d'étayer les efforts de démocratisation et de réforme économique de ce pays. Cette aide était tout spécialement destinée à améliorer la balance des paiements, à répondre aux besoins élémentaires de la population et à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines. Au total, l'aide publique que le Japon a apportée au Nicaragua — y compris les prêts en yens, les investissements et la coopération technique — s'est élevée à 207,7 millions de dollars pour la période 1990-1994.

À la fin de l'année dernière, une mission japonaise composée de hauts responsables de la coopération économique et technique s'est rendue au Nicaragua. Faisant suite à l'accord conclu depuis lors, le Japon a maintenant l'intention de fournir une assistance économique et technique, l'accent étant mis tout particulièrement sur le développement social et l'élimination de la pauvreté, l'amélioration des infrastructures socio-économiques, la préservation de l'environnement, la promotion du processus de démocratisation et une plus grande stabilité économique.

Même si, comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement du Nicaragua, dirigé par la Présidente Chamorro, a déjà obtenu des résultats importants, il continue de se heurter à de graves difficultés tandis qu'il s'efforce de relancer son économie, de parvenir à la stabilisation macro-économique, d'améliorer ses infrastructures et de s'attaquer plus efficacement à la pauvreté. Je crois que le Gouvernement et le peuple du Nicaragua ont besoin de l'appui soutenu des pays donateurs et de la communauté internationale en général tandis qu'ils s'efforcent d'atteindre pleinement ces objectifs, et qu'ils méritent qu'on les aide. Pour sa part, le Gouvernement japonais fera tout son possible pour faire en sorte que le combat mené par le Nicaragua pour assurer à tous les Nicaraguayens une vie meilleure soit couronné de succès.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie se félicite du rapport (A/50/535) du Secrétaire général, intitulé «Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles».

Depuis la fin de la guerre civile, le peuple et le Gouvernement du Nicaragua ont fait de gros efforts pour rétablir la société civile et conduire le pays vers une vie de tranquillité et de prospérité économique et sociale.

Pour le gouvernement de réconciliation nationale, le processus de transition a constitué un défi, puisqu'il lui a fallu restaurer la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, encourager l'économie de marché et éliminer la pauvreté.

Nous sommes très heureux de constater que le Nicaragua a beaucoup progressé dans ce processus. La pacification semble s'être consolidée, et les politiques économiques de stabilisation donnent de bons résultats du point de vue du taux d'inflation et de la croissance économique.

Je tiens à signaler que l'Italie a elle aussi décidé de manifester à nouveau son amitié et sa solidarité envers le Gouvernement et le peuple nicaraguayens, auxquels nous unissent des liens latins très forts, en leur accordant une réduction unilatérale de leur dette en plus de celle qui a déjà été approuvée par le Club de Paris en mars 1995.

Mon pays a contribué de manière très active et importante au processus de paix en Amérique centrale et au Nicaragua grâce au moyen d'un financement s'élevant à 115 millions de dollars et de la mise en oeuvre du Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés en Amérique centrale (PRODERE). Grâce à ce programme, l'Italie a contribué à

la réintégration au Nicaragua de 350 000 réfugiés et personnes déplacées. Le Programme a pris fin en juin 1995, mais, comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, sa durabilité est assurée puisqu'il a été transféré aux institutions de développement locales.

Je rappellerai que la mission d'évaluation externe, conduite par le lauréat du prix Nobel Oscar Arias, a montré que le PRODERE avait amélioré la situation pour ce qui est de répondre aux besoins élémentaires de la population touchée et redonné à la société civile confiance en ses droits et en son rôle dans le processus de prise de décisions.

Même si le Programme est terminé, la participation italienne en Amérique centrale n'a pas pris fin. Soucieuse de maintenir l'aide qu'elle apporte au Nicaragua dans ses efforts de développement, l'Italie a récemment décidé, par le biais de Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets, de financer et de mettre en oeuvre un projet d'un montant de 1,8 million de dollars en vue d'améliorer les installations de santé locales de Nueva Segovia et de Jinotega à l'intention des femmes, des enfants et des groupes vulnérables.

Afin de soulager les souffrances endurées par la population du fait de la sécheresse, l'Italie a en outre approuvé en janvier dernier la fourniture d'une aide alimentaire au Nicaragua d'un montant de 1,3 million de dollars.

Je dirai pour terminer que l'Italie souhaite saisir cette occasion pour confirmer une nouvelle fois son appui politique indéfectible au Nicaragua par les voies bilatérales et multilatérales.

M. Albín (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/50/535), intitulé «Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles», dans lequel sont décrites les activités du système des Nations Unies en faveur de la République du Nicaragua.

Les énormes efforts que l'Amérique centrale a déployés ces dernières années attestent de la volonté inébranlable de toute la région de laisser derrière elle des années de violence et d'instabilité politique, économique et sociale. L'appui de toute la communauté internationale lui a été nécessaire pour franchir cette étape difficile.

Le Nicaragua a entrepris un intense processus politique axé sur la réconciliation nationale, la pacification, la réduction des forces armées et la démobilisation de la résistance.

Reconnaissant la difficulté et l'importance de ces efforts, nous tenons à réaffirmer notre volonté de poursuivre notre coopération avec le Nicaragua pour l'aider à progresser sur la voie de la paix et du développement économique et social.

Comme nous l'avons dit en diverses occasions, la paix est un processus intégral qui comprend à la fois l'absence de guerre et l'éradication de ses causes sous-jacentes, qui découlent d'un développement insuffisant et d'inégalités sociales.

Ma délégation se félicite des progrès réalisés dans le processus de paix au Nicaragua. Selon le rapport du Secrétaire général de cette année,

«il n'existe plus ... de groupes armés ayant des motivations politiques, ce qui est sans précédent au Nicaragua.» (A/50/535, par. 6)

et

«Plus de 20 000 membres de la résistance nicaraguayenne ont été démobilisés, et l'armée, dont les effectifs ont été ramenés de 90 000 à 12 500 hommes, est désormais la plus petite d'Amérique centrale.» (*Ibid.*)

Malgré les indicateurs macro-économiques relativement positifs, dont fait mention le rapport, la situation économique et sociale du Nicaragua demeure fragile. La croissance du produit national brut en 1994 ne s'est pas répercutée sur le revenu par habitant, de la croissance démographique ayant atteint 3,7 %, soit le taux le plus élevé de tout le continent américain. Depuis 1990, le revenu par habitant s'est contracté de quelque 10 %, et le chômage en 1995 atteint 20,2 % de la population économiquement active, tandis que le sous-emploi atteint 33,7 %.

La situation montre que plusieurs questions importantes restent en suspens, qui requièrent un appui déterminé et soutenu de la communauté internationale.

Le Mexique, malgré un climat financier hostile, a maintenu le niveau de l'aide qu'il apporte au développement du Nicaragua. Pour ne mentionner que quelques secteurs, mon pays a fourni de la formation et des services de consultants pour l'agriculture, la santé, le pétrole et l'énergie, le développement social, l'environnement, la pêche, le tourisme, le transport et les communications, et l'administration publique.

En vue de promouvoir le commerce avec le Nicaragua, nous sommes en train de négocier un traité de libre-échange, dont l'élaboration en est à sa phase finale. Nous sommes convaincus que les négociations aboutiront au plus tard à la fin de cette année.

Pour terminer, nous invitons la communauté internationale, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque interaméricaine de développement, de poursuivre ses mesures en vue de réaliser et de consolider le développement économique et social du Nicaragua. Leur appui est nécessaire pour consolider les institutions politiques, économiques et sociales et jeter les bases d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable.

Nous invitons une fois de plus l'Assemblée générale à témoigner de son appui au Nicaragua en adoptant, le moment venu, le projet de résolution dont nous sommes saisis par consensus.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : En examinant le point de l'ordre du jour relatif à l'«Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles», il faut commencer par reconnaître les initiatives importantes prises par les Nicaraguayens au cours des 12 derniers mois pour faire en sorte que triomphent la tolérance, le dialogue et la paix.

En même temps qu'avancait au Nicaragua le processus de consolidation de la paix, il fallait adopter des mesures de réforme structurelle adaptées dans les secteurs économique et social et entreprendre la reconstruction institutionnelle du pays. Le pays est donc engagé dans un processus complexe de transition qui doit bénéficier de l'appui résolu de la communauté internationale en général, et de l'ONU en particulier.

Comme le Secrétaire général le dit dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée cette année, le Guatemala a enregistré l'an dernier

«des progrès appréciables dans les domaines de la réconciliation, de la stabilisation macro-économique, de la consolidation de la démocratie et de l'organisation de la société civile.» (A/50/535, par. 5)

Nous voudrions ici féliciter la Présidente du Nicaragua, Mme Violeta Barrios de Chamorro, pour les mesures qu'elle a prises avec l'appui et la coopération des forces sociales et politiques du Nicaragua.

En même temps, cependant, la détérioration de la situation qui se poursuit au Nicaragua pourrait encore menacer les progrès réalisés dans d'autres domaines. Maintenant que la promotion du progrès économique et social se poursuit et que s'achève l'instauration de la paix, la communauté internationale doit continuer, tout en appuyant les efforts de redressement et de reconstruction entrepris au Nicaragua, de fournir une aide à ce pays pour lui permettre de surmonter les séquelles du conflit armé et de consolider définitivement sa stabilité et son développement. Lorsque les conditions internes nécessaires sont réunies pour assurer le succès des processus de développement, l'aide internationale permet de réduire le temps qu'il faut pour que l'ensemble de la population en ressente les effets et d'atteindre les objectifs de développement, tout en maintenant la plus grande cohésion sociale possible.

Dans les activités qu'elle a menées à l'étranger ces dernières années, l'Espagne a réservé au Nicaragua une place très spéciale. L'Espagne a toujours été étroitement liée au Nicaragua dans la recherche de la paix que mène ce pays, et elle maintient ces liens pour le faire progresser, tant par ses propres initiatives que dans le cadre de l'Union européenne.

Durant l'année écoulée, le Groupe d'appui, auquel participent le Canada, le Mexique, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède, a poursuivi ses travaux. Le Groupe, en étroite collaboration avec le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Nicaragua, suit de près le processus de transition et essaie de faciliter le consensus et la fusion des initiatives tendant à promouvoir la reconstruction et le développement du Nicaragua.

Par une coopération bilatérale, l'Espagne a de plus cherché à fournir un appui permanent aux efforts entrepris par le Nicaragua pour faire progresser et prospérer son peuple. Nombre de programmes mis sur pied par les autorités nicaraguayennes dans des secteurs tels que l'éducation et la formation, la santé, l'administration publique, les infrastructures urbaines et la protection de l'environnement ont été financés par l'Espagne. L'Espagne a également apporté à ce pays une contribution substantielle en matière d'aide alimentaire.

Outre qu'elle a pris part aux accords convenus via le Club de Paris pour parvenir à une réduction sensible de la dette extérieure du Nicaragua, l'Espagne a annulé une grande partie de la dette bilatérale que le Nicaragua a contractée envers elle, ce dont fait mention le rapport du Secrétaire général.

Le 23 octobre, au moment de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne a signé un accord avec l'Administrateur du PNUD en vue de créer un Fonds d'affectation spéciale, auquel l'Espagne versera une contribution initiale de 11 millions de dollars pour financer des programmes qui aideront à faciliter la gestion des affaires publiques en Amérique centrale.

Le fonds profitera aussi au Nicaragua en cette phase si décisive de ses efforts pour rétablir la paix et la démocratie et promouvoir un développement socio-économique.

Pour toutes ces raisons, l'Espagne exhorte le Secrétaire général et le système des Nations Unies à continuer de fournir au Nicaragua un soutien et une assistance en vue de consolider la paix et de garantir la réforme démocratique et le développement du pays.

Mon pays a coparrainé le projet de résolution soumis dans le cadre de ce point lors de la dernière session de l'Assemblée générale, et nous espérons qu'à la suite des consultations correspondantes avec les délégations, le projet de résolution figurant au document A/50/L.18 sera également adopté par consensus par l'Assemblée générale.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'espagnol*) : L'Allemagne soutient pleinement le projet de résolution sur l'assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua. Pour nous, ce n'est pas simplement un texte sur le papier, mais l'expression d'une politique que nous avons nous-mêmes encouragée durant plusieurs années.

Le Nicaragua est en paix après des années de conflit interne et il essaye avec succès de renforcer la démocratie et d'améliorer son économie. Aujourd'hui, toutes les questions essentielles sont débattues au Parlement, et le débat se concrétise en action grâce aux canaux démocratiques. La démocratie et la primauté du droit ont été acceptées par la population de manière sans précédent, malgré un certain nombre de problèmes encore en suspens. Naturellement, les suites d'un conflit — heureusement terminé — ont toujours un impact sur le pays, et la situation s'est encore aggravée en raison de catastrophes naturelles.

Le Nicaragua mérite un ferme soutien de la communauté internationale pour ses efforts courageux, qui nécessitent des sacrifices importants de la part de la population. L'Allemagne, en tant que troisième plus important pays donateur bilatéral, a l'honneur d'être en tête de la coopération internationale pour le développement du Nicaragua. Je

me rappelle avec plaisir le jour où la Présidente Chamorro a pris ses importantes fonctions. J'ai eu alors mes premiers entretiens avec le Ministre des affaires étrangères sur la question d'un accord visant à fournir au Nicaragua les moyens financiers dont il avait si instamment besoin dans sa tâche de reconstruction du pays.

En tant que première mesure, des sommes très importantes furent mises à la disposition du Nicaragua pour les mesures d'urgence. Aujourd'hui, une large coopération bilatérale en matière de développement est centrée d'abord sur la consolidation du processus d'ajustement structurel; la remise sur pied de l'infrastructure sociale; et la promotion de l'économie du secteur privé, y compris la formation professionnelle, le développement agricole et la protection des ressources naturelles.

Une autre question qui revêt de l'importance pour nous est la promotion des femmes. Notre coopération est de plus en plus centrée sur les zones rurales. Les engagements de l'Allemagne en matière d'aide publique au développement du Nicaragua s'élèvent actuellement à 800 millions de deutsche mark, soit 570 millions de dollars. Une nouvelle somme de près de 40 millions de dollars a été allouée cette année.

Une des conséquences du passé est le fardeau extrêmement lourd de la dette extérieure, qui rend la reprise économique dans le pays très difficile. À cet égard, je me félicite particulièrement du fait que les récentes négociations entre l'Allemagne et le Nicaragua sur le rééchelonnement de la dette ont abouti à une solution globale et flexible, tout en restant dans les limites de la solution convenue avec les institutions financières internationales. L'accord en question couvre des dettes de plus d'un milliard de deutsche mark — environ 820 millions de dollars — la plus grande part de cette somme ayant été versée par l'ex-République démocratique allemande. L'accord prévoit également la liquidation de dettes par l'application de mesures de protection de l'environnement. En conséquence, la dette du Nicaragua vis-à-vis de l'Allemagne a été réduite de près de 80 %, c'est-à-dire plus que les 77 % convenus au niveau international. Nous espérons que d'autres pays créanciers du Nicaragua suivront notre exemple.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

J'informe les membres qu'une décision sera prise sur le projet de résolution A/50/L.18 à une date ultérieure qui sera annoncée.

Point 41 de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Rapport du Secrétaire général (A/50/332 et Corr.1)

Projet de résolution (A/50/L.19)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères du Nicaragua, S. E. M. José Bernard Pallais, qui va présenter le projet de résolution A/50/L.19.

M. Pallais (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : La première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a eu lieu à Manille en juin 1988 avec la participation de 13 pays. La deuxième Conférence, se transportant dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, a eu lieu à Managua, et 77 États — participants et observateurs — y ont pris part. La troisième conférence aura lieu en Europe en 1996, et nous espérons que cette fois là, il y aura encore plus de participants.

L'objectif principal des première et deuxième Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies qui ont eu lieu aux Philippines et au Nicaragua n'était pas uniquement de réaffirmer l'extrême importance et l'efficacité de la démocratie représentative en tant que système de gouvernement grâce à un large examen de la manière dont fonctionnent les instances gouvernementales dans les démocraties nouvelles — leurs succès, leurs faiblesses, les perspectives et défis auxquels il faut faire face dans la nouvelle situation internationale — mais aussi d'accroître la prise de conscience de la communauté internationale quant à la complexité de ces processus, lesquels exigent l'attention et le soutien de la communauté internationale, conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, afin de renforcer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le développement socio-économique.

Dans cette optique, ceux qui ont participé aux Conférences de Manille et de Managua ont pris l'initiative de demander au Secrétaire général, par le truchement de l'Assemblée générale, d'étudier les formes et les mécanismes grâce auxquels le système des Nations Unies pourrait appuyer les initiatives destinées à promouvoir et à consolider les démocraties. Il ne fait aucun doute que le rapport du Secrétaire général et le débat qui a eu lieu à l'Assemblée

générale seront une contribution importante à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui aura lieu en Roumanie en 1996 et lors de laquelle seront de nouveau examinées des questions importantes qui demandent réflexion et l'adoption de mesures.

Le rapport du Secrétaire général sur cette question distribué à la présente session de l'Assemblée générale précise que :

«Dans leur soutien aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, ces organismes ne cautionnent ni ne préconisent telle ou telle forme de gouvernement.» (A/50/332, par. 5)

Par «démocratisation», le Secrétaire général entend

«le passage d'un régime autoritaire à un régime de plus en plus participatif, grâce à divers mécanismes : tenue périodique d'élections aux organes représentatifs, responsabilité des pouvoirs publics, transparence de l'administration publique, indépendance du pouvoir judiciaire et liberté de la presse.» (*Ibid*, par. 6)

Nous sommes d'accord sur le fait que la démocratie n'est pas et ne peut pas être une fin en soi. Elle doit non seulement résoudre les problèmes essentiels de la société, mais également encourager le plein épanouissement de la personne humaine, en mettant principalement l'accent sur le développement économique et social, la justice sociale et la participation nécessaire de tous les citoyens à la création d'une société civile, pluraliste et participative.

Comme l'explique clairement le rapport, cet objectif ne peut être réalisé que par étapes. Le rythme auquel progresse la démocratisation dépend inévitablement d'une série de facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels, dont quelques-uns, dans certaines sociétés, ne se prêtent pas toujours à des changements rapides. La démocratie est un processus exigeant un travail laborieux et constant, mais, jusqu'à présent, c'est la forme de gouvernement qui répond le mieux aux besoins des peuples, outre qu'elle facilite, de la façon la plus appropriée, leur potentiel de développement. Il s'agit là d'une notion en pleine évolution en raison des exigences de la politique et de l'histoire.

Nous sommes tout à fait conscients du fait que la transition vers la démocratie n'est pas chose facile, et le Nicaragua en est un exemple vivant. Cette transition requiert non seulement un engagement des dirigeants politiques, mais également, et c'est le plus important, l'appui

indéfectible et la coopération permanente du peuple. La démocratie est exigeante vis-à-vis d'elle-même et doit démontrer constamment qu'elle est la meilleure forme de gouvernement et la source de plus grands avantages pour tous les membres de la société.

Sur ce point, nous sommes convaincus que le développement économique et social offre plus de possibilités de s'épanouir dans une démocratie fondée sur le respect du droit que sous une dictature, dans laquelle les décisions politiques et économiques ne peuvent être l'objet de critiques de la part d'un parlement ou d'une presse libre, ou même de tout membre de la société.

Le renforcement des structures démocratiques dans le monde correspond à la nature même du travail accompli grâce à la coopération du système des Nations Unies. Le rôle de pionnier que celles-ci ont joué au Nicaragua par l'intermédiaire de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de vérifier le processus électoral et, dans d'autres pays, par le biais de différentes initiatives, ressort clairement du rapport du Secrétaire général susmentionné.

Le Plan d'action de Managua a mis en évidence la nécessité de construire et de renforcer, aux niveaux bilatéral et multilatéral, les modalités de coopération internationale de façon qu'elles s'adaptent aux réalités des démocraties nouvelles ou rétablies, afin de renforcer la démocratie et la paix dans le cadre du développement. Il ne fait aucun doute qu'une relation fondamentale et spéciale existe entre la promotion de la démocratie, le développement durable et la paix.

Selon nous, la promotion et la consolidation de la démocratie doivent se faire sur la base du respect des principes établis dans la Charte des Nations Unies et du strict respect des engagements pris par les gouvernements en vertu des divers instruments internationaux, principalement dans le domaine du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et par la réalisation du droit au développement, qui garantit le plein exercice de la démocratie.

La tâche consistant à promouvoir et à consolider la démocratie ne peut être assumée de manière isolée par un seul gouvernement. La participation de la société civile avec chaque État est indispensable, de même que doit exister une conjoncture internationale de coopération et de paix. La démocratie ne peut être obtenue que lorsque se traduit dans la réalité la volonté de garantir le pluralisme politique, la liberté d'expression, la consolidation économique, le déve-

loppement social, le dialogue, la tolérance, la réconciliation et le plein respect des libertés individuelles et collectives.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, les élections sont une condition nécessaire, mais non suffisante, pour assurer la viabilité du processus de démocratisation. Pour répondre aux défis que posent la démocratie et sa mise en oeuvre, le Secrétaire général recommande dans son rapport

«au Secrétariat et à tous les organismes de resserrer leur coopération dans le domaine du renforcement des institutions et de la conduite des affaires publiques, notamment en consolidant les institutions démocratiques.» (*Ibid.*, par. 127)

Pour promouvoir l'oeuvre de démocratisation, les diverses composantes du système des Nations Unies doivent accorder une attention particulière à certains domaines clefs de participation tels que : le renforcement des compétences des dirigeants et des institutions publiques; l'appui d'un pouvoir judiciaire efficace qui garantisse le respect du droit et la protection des droits fondamentaux; le renforcement des liens entre le gouvernement et la société civile par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales, des moyens de communication, des gouvernements locaux et des associations professionnelles; et la participation au processus de décentralisation.

Au nom des démocraties nouvelles ou rétablies, nous réaffirmons les postulats du programme de la Déclaration de Managua pour qu'ils soient perçus en tant que cadre conceptuel des initiatives d'appui du système des Nations Unies.

À cet égard, il est important de souligner qu'un système démocratique solide et pluraliste fondé sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et les pactes et conventions internationaux relatifs aux droits de l'homme est étroitement lié à la mise en oeuvre de politiques visant à promouvoir le développement durable et à améliorer le niveau de vie des couches les plus défavorisées de la société, en encourageant le respect des libertés civiles et politiques et l'égalité des chances.

Il convient de rappeler que le développement, droit fondamental des nations, facilite le plein exercice de la démocratie.

Nous ne saurions méconnaître le fait que les programmes de réforme économique et d'ajustement structurel qui ne tiennent pas compte des réalités sociales peuvent déstabi-

liser le processus de transition vers la démocratie et alimenter des tensions politiques et sociales. Nous mettons l'accent sur la nécessité d'encourager des réformes économiques qui garantissent un système de sécurité sociale pour les groupes les plus vulnérables et économiquement les plus défavorisés afin de faire disparaître la pauvreté.

Nous suggérons en particulier au Secrétaire général de continuer de réfléchir à la question et, au moment de préparer son rapport, de mettre l'accent, notamment, sur les aspects suivants : recherche des mesures qui peuvent être prises pour que les gouvernements respectent leurs engagements en faveur de la lutte contre la pauvreté, quand on sait qu'éliminer la pauvreté équivaut à défendre la démocratie, et que leur crédibilité politique sera entamée s'ils ne parviennent pas à accroître le niveau de vie de la population; recherche des moyens d'encourager la conception d'une proposition d'ensemble qui tienne compte des nouveaux critères et des nouvelles modalités pour établir des liens de coopération au plan international avec les démocraties nouvelles ou rétablies, en mettant en particulier l'accent sur le traitement souple de la dette extérieure, les mécanismes de promotion des investissements, les flux concessionnels de ressources et les schémas commerciaux de libre-échange; recherche des moyens d'appuyer les initiatives dans les divers organes et organismes des Nations Unies chargés de consolider les processus de démocratisation et de pacification et de renforcer le développement économique et social; recherche également des moyens de promouvoir le principe de règlement pacifique des différends, tant entre les démocraties nouvelles ou rétablies qu'entre les membres de la communauté internationale.

Il faut mettre l'accent sur le fait que le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doivent promouvoir une prise de conscience plus grande des difficultés et des obstacles réels que connaissent les démocraties nouvelles ou rétablies, en particulier dans les pays les moins développés, ainsi que du danger des programmes d'ajustement structurel qui ne tiennent pas compte de l'impact social et des caractéristiques particulières des processus de transition qui affaiblissent la consolidation des processus démocratiques.

L'ONU a une vaste expérience en matière d'activités menées en faveur de la paix et du développement. Les initiatives prises dans les domaines de la décolonisation, de l'environnement et du développement durable, de la démographie, de l'élimination des maladies, du désarmement et du développement du droit international, ainsi que dans bien d'autres domaines, ont contribué incommensurablement à renforcer les fondations d'un monde en paix.

Une fois de plus, nous nous félicitons de l'idée visionnaire du Secrétaire général qui a inclus la démocratie dans les cinq piliers du développement, qu'il considère comme étant la plus grande tâche de la communauté internationale et le plus grand défi lancé à notre Organisation.

Nous estimons que l'ONU a un rôle à jouer aux côtés des pays qui, de manière souveraine, se sont engagés dans des processus démocratiques. La transition vers la démocratie s'inscrit dans un nouvel ordre international, et le système des Nations Unies doit répondre aux aspirations manifestes des peuples et des gouvernements qui, forts de cette aspiration, sont disposés à contribuer à la paix mondiale.

Lors des Conférences de Manille et de Managua, ont été jetées les bases de la promotion et de la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies, tendance qui se poursuivra à la Conférence de Bucarest. Plus du tiers des États Membres de notre Organisation ont participé à ces conférences. Nos expériences et nos aspirations méritent une réflexion sérieuse, tout comme la mise en oeuvre d'un nouveau programme des Nations Unies, dont l'objectif primordial sera le renforcement de la démocratie et de ses institutions.

Cette idée peut s'appuyer sur les contributions et les expériences du Forum des démocraties nouvelles ou rétablies, du Secrétariat général et d'autres États intéressés, afin de relever ce défi universel pour la bonne gouvernance des générations futures.

Qu'il me soit permis maintenant de souligner quelques aspects essentiels du projet de résolution présenté par le Nicaragua au nom de ses auteurs (document A/59/L.19), intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Dans le préambule, l'on rappelle l'importance de la Conférence de Managua et de la mise en oeuvre du Plan d'action adopté par la deuxième Conférence, tel qu'énoncé dans la résolution 49/30 de l'Assemblée générale. L'accent est mis tout particulièrement sur le fait qu'il est urgent que la communauté internationale prête davantage attention aux obstacles que rencontrent les démocraties nouvelles ou rétablies. L'on note le fait qu'au niveau planétaire, un nombre considérable de sociétés ont récemment pris des initiatives ambitieuses, radicales et audacieuses pour atteindre leurs objectifs sociaux, politiques et économiques grâce à la démocratisation.

L'on félicite en outre le Secrétaire général et, par son intermédiaire, le système des Nations Unies pour les activités entreprises à la demande des États Membres afin d'appuyer leurs efforts visant à consolider la démocratie. L'on considère que notre Organisation a un rôle important à jouer en fournissant en temps opportun un appui suffisant pour épauler les efforts déployés par les gouvernements afin de mener à bien la démocratisation dans le cadre de leurs programmes de développement.

De même, on encourage le Secrétaire général à continuer d'optimiser l'aptitude de l'Organisation à répondre efficacement aux demandes des États Membres qui sollicitent la coopération et l'assistance coordonnée nécessaires dans ce domaine.

On prie également le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, en proposant des moyens novateurs et de nouvelles réflexions susceptibles d'aider l'Organisation à répondre efficacement et de façon intégrée aux demandes des États Membres souhaitant obtenir une aide dans ce domaine.

Et, enfin, l'on demande que l'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Le Nicaragua, en sa qualité de Secrétariat intérimaire et au nom des auteurs, espère que ledit projet sera approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais dire que l'esprit du siècle prochain est déjà perceptible et qu'au début du prochain millénaire notre monde devra encore résoudre des problèmes mondiaux critiques, dont la gravité, pensons-nous, pourrait être atténuée grâce à la mise en oeuvre d'une trilogie à laquelle l'ONU de demain doit faire face. Cette trilogie est représentée par la mise en oeuvre de l'Agenda pour la paix, de l'Agenda pour le développement et d'un agenda pour la démocratie, car le lien entre ces programmes et leur interdépendance font essentiellement partie du nouvel ordre mondial que nous voulons édifier.

M. Mukasa-Ssali (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport contenu dans le document A/50/332. En particulier, ma délégation partage l'avis que certains États ne peuvent servir de modèle à la démocratie, mais que c'est un objectif

qui doit être atteint par tous les États et tous les peuples compte tenu des circonstances et des particularités de chacun. Ce qui devrait donc compter, en dernière analyse, c'est que la paix et la sécurité, l'unité nationale et une culture de la tolérance, de la liberté, de la participation politique et de la bonne gouvernance existent, et que tous ces éléments sont fondés sur les principes du respect des droits de l'homme et de la dignité.

De nombreux plans et programmes ont été adoptés par des gouvernements à titre individuel et par le système des Nations Unies dans l'intention expresse de fournir un plus ferme appui à la culture démocratique dans le monde. Les réalisations dans ce domaine se font sentir aujourd'hui, du fait, notamment, du rejet général de la dictature et des aspirations des gouvernements à mettre fin aux conflits internes et à jeter des bases solides pour la paix, la stabilité et le développement dans leurs pays.

La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies devraient par conséquent tirer profit de cet environnement et des succès remportés à ce jour. De plus, là où la démocratisation commence à s'épanouir, il est nécessaire d'accroître et de renforcer le soutien dans des domaines cruciaux tels que l'éducation civique, l'élaboration de la constitution, l'assistance électorale, ainsi que dans la mise en place des institutions démocratiques et le lancement de programmes visant à promouvoir l'unité nationale, notamment par une politique d'insertion et une culture de tolérance entre les différents segments d'un pays donné. En tout état de cause, les êtres humains doivent être le centre et l'objet de la démocratie. À cette fin, tout soutien devrait supposer la participation du peuple dans la conception, l'application et la supervision des processus démocratiques. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la participation à part entière des femmes et des jeunes à l'évolution de l'ordre politique.

Les domaines que je viens de mentionner et d'autres questions connexes sont nécessaires mais non suffisants. Il faudrait envisager un cadre institutionnel fort, qui permette de répondre aux problèmes tels que le développement si l'on veut que la démocratie prenne racine. Le soutien et l'assistance ne devraient pas s'arrêter avec la tenue d'élections libres et régulières. L'expérience montre que des économies faibles ne parviennent à maintenir la démocratie qu'à un coût très élevé, souvent au détriment du développement. En outre, il est reconnu que sans démocratie et sans paix, le développement n'est pas possible, et inversement, que sans développement, la paix et la démocratie ne peuvent être durables. Par conséquent, les efforts qui favorisent le renforcement et la promotion du développement socio-

économique sont déterminants au cours et au terme de tout processus démocratique. À cet égard, il convient de renforcer et de soutenir le système de développement des Nations Unies afin d'apporter une réponse efficace aux besoins de développement et de préservation de la démocratie. L'Organisation des Nations Unies elle-même doit bénéficier des ressources financières nécessaires afin de s'acquitter avec succès de toutes les activités qui lui ont été confiées dans ces domaines.

Toute la question de la démocratisation fait qu'il est difficile pour le système des Nations Unies de soutenir à lui seul le vaste éventail de programmes dans ce domaine. La coopération des gouvernements aux niveaux bilatéral et régional, ainsi que le soutien des institutions financières et des organisations non gouvernementales, continueront de jouer un rôle significatif. Dans la poursuite de ces activités, toutefois, la coordination est essentielle.

Je voudrais ajouter que l'Ouganda s'est portée coauteur du projet de résolution A/50/L.19.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au représentant de la Lettonie, je voudrais proposer que la liste des orateurs dans le débat sur cette question soit close aujourd'hui à midi.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je demande par conséquent aux représentants qui souhaitent participer au débat de faire inscrire leurs noms dans les plus brefs délais.

M. Baumanis (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) : La naissance, l'épanouissement et la croissance de la démocratie sont un processus long et complexe. L'un des principes les plus fondamentaux permettant de décrire un régime totalitaire et l'idéologie communiste est le suivant : «Celui qui n'est pas avec nous est contre nous». L'agressivité de cette idéologie a asservi la Lettonie pendant 50 ans. Cette situation est maintenant en train de changer progressivement, de manière à refléter de plus en plus la franchise et la compréhension indispensables à l'intégration de toutes les structures sociales et gouvernementales.

Il y a plus de quatre ans, l'indépendance et la démocratie étaient rétablies en Lettonie. Nous sommes fiers que notre indépendance ait pu être obtenue de manière démocratique et sans effusion de sang. Nous sommes reconnais-

sants aux gouvernements démocratiques amis qui nous ont soutenus.

Par les élections libres et régulières de son Parlement pluraliste, la Lettonie a jeté les bases solides d'un système politique et institutionnel démocratique. Nous poursuivrons nos efforts en vue de renforcer les institutions politiques, judiciaires et juridiques fondées sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Nous nous efforçons de mettre en place des services et une administration publiques bien formés et bien équipés permettant la mise en oeuvre efficace et efficiente de la nouvelle législation et des nouveaux règlements. En outre, nous sommes en train d'entreprendre une réforme cohérente de notre système juridique afin de créer un cadre institutionnel et juridique stable, indispensable au fonctionnement sans entrave d'une économie de marché.

Cette dernière mesure — la réforme du système juridique — est une priorité pour la Lettonie. Alors que, traditionnellement, l'existence de l'état de droit est fondée sur la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, l'indépendance du pouvoir judiciaire est un concept qui était inconnu dans l'ex-Union soviétique, où les tribunaux et les juristes étaient utilisés comme les instruments de répression de l'État. Aussi l'établissement de l'indépendance des tribunaux, la soumission des actes exécutifs, législatifs et administratifs à l'examen des tribunaux, et le respect des décisions des tribunaux sont-ils des priorités pour la Lettonie.

Le processus nécessaire de transition vers une économie de marché, comme tout autre changement révolutionnaire, se produit en même temps que d'autres événements complexes. La privatisation, la politique de soutien aux investissements et des structures fiscales efficaces sont des mécanismes qui nous permettront, dans un avenir proche, de revitaliser et de consolider notre économie nationale.

Les démocraties nouvelles ou rétablies ont encore beaucoup à faire pour consolider leur système démocratique. Une société s'attend à trouver dans la démocratie une solution à tous ses problèmes, y compris ceux qui seraient difficiles à résoudre dans un autre système de gouvernement, en particulier les problèmes économiques et sociaux. Quand les institutions démocratiques fonctionnent sans efficacité, sont associées à la corruption, se montrent impotentes ou incapables de résoudre les problèmes, cela permet aux forces autoritaires et totalitaires de faire une percée et, partant, d'affaiblir la démocratie.

Par conséquent, les démocraties doivent faire tous leurs efforts pour limiter le côté brumeux de leur existence, dont aucune démocratie n'est exempte. Cela signifie que tous les membres de la société, indépendamment de leur affiliation politique, ont la responsabilité de faire passer l'intérêt collectif avant leur intérêt personnel pour rechercher des solutions efficaces aux problèmes économiques et sociaux.

En cette assemblée, qui réunit tant de représentants d'États qui ont tout récemment accédé à l'indépendance, nous comprenons combien la souveraineté est importante pour toute nation. Pour la consolider, nous devons surmonter de nombreux obstacles. De toute évidence, la Lettonie ne peut résoudre seule tous ses problèmes et dépend, dans une large mesure, de la participation et du soutien de la communauté internationale. En même temps, bien entendu, aucun État ne peut s'attendre à ce que la communauté internationale résolve tous ses problèmes.

Nous sommes profondément reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à son bureau de Riga, qui ont considérablement aidé au renforcement des nouvelles institutions démocratiques en Lettonie. Une priorité extrêmement importante serait d'organiser un soutien financier et consultatif spécifique pour les pays où fonctionnent des démocraties nouvelles ou rétablies afin de les aider à préparer la voie d'une société stable et socialement équilibrée.

À notre avis, l'Organisation devrait avoir pour préoccupation centrale la sécurité des petits États, car il n'existe à ce jour aucun équilibre de pouvoir ni accord entre les petits États et leurs voisins plus importants quant aux objectifs. Les Nations Unies doivent veiller à ce que l'environnement économique mondial soit propice à la croissance des petits États. Tous les États doivent être en mesure de participer à l'élaboration des politiques macro-économiques.

Maintenant que la guerre froide et le monde bipolaire sont révolus, les contradictions entre les grandes puissances ne constituent plus la principale menace à la paix et la sécurité dans le monde. La sécurité des petits États est de plus en plus une question d'actualité. Ces États sont particulièrement intéressés à renforcer leurs institutions de sécurité internationale et à en tirer le meilleur parti. Dans ce contexte, nous considérons comme extrêmement important le fait que les institutions de sécurité européennes et transatlantiques sont désormais ouvertes aux pays d'Europe centrale et aux États baltes.

L'édification d'une nouvelle structure de sécurité européenne, qui contribuerait à rassurer les petits pays, tels

que la Lettonie, devrait comprendre un élargissement mutuellement réciproque de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne, une coopération étroite entre partenaires dans le cadre du Partenariat en faveur du programme de la paix, un dialogue accru entre la Russie et l'OTAN, et des discussions et consultations au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur des questions qui ne sont pas directement traitées par l'Union européenne et l'OTAN.

Pour la stabilité de notre continent, il importe énormément que les pays agissent conformément aux normes énoncées dans les documents de l'OSCE, notamment dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et dans le Code de conduite adopté au Sommet de l'OSCE à Budapest, ainsi que dans les accords relatifs à la limitation des armements qui sont en vigueur, notamment le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE).

Un État démocratique repose sur des institutions nationales bien structurées, efficaces, mutuellement indépendantes et coopératives, un système politique équitable, un système juridique harmonisé, la sécurité générale et la prospérité économique. En renforçant séparément ces éléments, on renforce la démocratie dans son ensemble. Nous sommes convaincus qu'avec le temps, et une fois la paix et une atmosphère internationale favorable et amicale instaurées, tous ces objectifs pourront être atteints.

M. Ahmed (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : La démocratie, sous ses nombreuses facettes, a acquis le statut d'une norme mondiale en matière de conduite des affaires. Bien qu'elle revête diverses formes, en fonction des caractéristiques de chaque société et de la situation donnée d'un État, la démocratie est essentiellement le respect de la volonté du peuple. Par conséquent, il est normal qu'on s'attende à ce que, en tant qu'Organisation dont la Charte a été rédigée au nom des peuples des Nations Unies, le système des Nations Unies étende son soutien résolu aux efforts déployés par les gouvernements pour encourager et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Ma délégation est donc heureuse de figurer parmi les auteurs du projet de résolution contenu dans le document A/50/L.19.

En tant que la plus large démocratie fonctionnant dans le monde, l'Inde a pris un engagement ferme envers les principes et la pratique de la démocratie. Nous soutenons fermement les efforts déployés par les Nations Unies dans ce domaine d'activité et nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/50/332, qui

détaille les aspects de l'appui que l'ONU doit apporter dans un grand nombre de domaines.

Ma délégation soutient la remarque du Secrétaire général selon laquelle :

«La démocratie n'est pas un modèle qu'il s'agirait de copier mais un objectif qui doit être atteint par tous les peuples.» (A/50/332, par. 5)

Nous sommes fermement convaincus qu'aucune règle normative ne peut être imposée à une société au nom de la démocratisation. Tous les efforts en vue de renforcer le processus de démocratisation dans les démocraties nouvelles ou rétablies devraient être déployés à la requête des gouvernements des États Membres et devraient s'inscrire dans le cadre convenu et accepté par les gouvernements des États intéressés.

La volonté du peuple étant exprimée dans les États indépendants souverains par la participation au processus électoral, ma délégation note avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies a répondu à 77 des 89 demandes d'États Membres en matière d'assistance électorale. Cette oeuvre de soutien au processus électoral doit, à notre avis, être encouragée. L'ONU doit décourager fermement et catégoriquement les tentatives des groupes qui recourent à des moyens violents pour entraver la participation populaire au processus électoral.

M. Kulla (Albanie), Vice-Président, assume la présidence.

Par sa nature même, l'assistance électorale est d'une durée limitée et doit se fonder sur une requête de l'État concerné. Nous partageons l'observation du Secrétaire général selon laquelle l'assistance électorale des Nations Unies vise, en dernier ressort, à sa propre obsolescence.

S'il est vrai que l'ampleur du processus de démocratisation recouvre, outre l'assistance électorale, un large éventail d'activités, pouvant inclure la consolidation des institutions, des réformes constitutionnelles et l'éducation civique, nous voudrions cependant rappeler que la résolution 47/120 B de l'Assemblée générale, qui, entre autres questions, traite du processus de consolidation de la paix postérieur aux conflits, s'applique en la matière. Les principes mis en avant par l'Assemblée générale dans cette résolution comme déterminant le rôle des Nations Unies doivent, selon nous, être également respectés dans le contexte du soutien du système des Nations Unies aux efforts des gouverne-

ments visant à favoriser ou renforcer des démocraties nouvelles ou rétablies.

Les institutions des Nations Unies impliquées dans l'ensemble des processus couverts par ce but général doivent s'assurer que leurs activités sont menées conformément à la Charte des Nations Unies, notamment : l'égalité souveraine et l'indépendance politique des États, l'intégrité territoriale, et la non-ingérence dans des questions qui relèvent essentiellement de la juridiction intérieure d'un État. Par ailleurs, il n'est point besoin de rappeler que la requête de l'État concerné est la condition *sine qua non* d'un rôle des Nations Unies.

Non seulement le processus démocratique a besoin, pour être entretenu et renforcé, d'une assistance superstructurelle du système des Nations Unies, mais il est également essentiel que les démocraties soient soutenues dans la réalisation de leurs principaux objectifs économiques et sociaux. Les gouvernements ne peuvent, seuls, relever le défi de la démocratisation, notamment si l'assistance au développement économique et à l'élimination de la pauvreté est mise en veilleuse par les institutions internationales.

Le développement soutenu et à long terme de la démocratie en tant qu'objectif à assimiler et à atteindre par toutes les sociétés requiert que les démocraties naissantes et en développement mènent à bien leurs programmes économiques et sociaux. Par la force des choses, les gouvernements joueront un rôle primordial. Cependant, à une époque où l'interdépendance globale est un fait reconnu, le milieu international doit également être attentif à leurs besoins. Des termes d'échange améliorés, un meilleur accès aux marchés, des flux d'investissement stables et accrus, un accès à la technologie sur une base non discriminatoire et la fourniture d'une assistance accrue au développement extérieur sont nécessaires pour répondre à leurs besoins critiques. Il est donc essentiel que le système des Nations Unies se concentre également sur ces questions dans le contexte de son appui au processus de démocratisation.

L'Inde estime que la démocratie ainsi qu'un gouvernement et une administration transparents et comptables de leurs actes dans tous les secteurs de la société sont des bases indispensables à la réalisation du développement social. Nous reconnaissons la relation d'interdépendance et de renforcement réciproque entre la démocratie et le développement. La démocratie garantit que les décisions sont prises avec la pleine participation de ceux qui seront concernés. Elle garantit non seulement l'autonomie locale, mais également l'autonomie participative.

Avant de terminer, je voudrais mentionner que l'Inde a participé activement, avec d'autres pays partageant les mêmes idées, à la création de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, organisation intergouvernementale basée à Stockholm. En tant que l'un de ses 14 membres fondateurs, l'Inde envisage avec intérêt de participer à toutes ses activités, lesquelles visent à promouvoir et à favoriser la démocratie, à améliorer et à renforcer les opérations électorales, à renforcer et à appuyer la capacité nationale de développer l'ensemble des instruments démocratiques, et à promouvoir la transparence et la responsabilité dans le contexte du développement démocratique.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne, qui parlera au nom de l'Union européenne.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie ont approuvé le contenu de cette déclaration.

Au cours des deux dernières décennies, un processus de démocratisation a entraîné des bouleversements importants dans diverses régions du monde. Commencé au sud de l'Europe au milieu des années 70, ce processus a progressivement touché de vastes parties de l'Asie, de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Europe de l'Est. Il était donc tout à fait approprié que la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies se tienne à Manille, en 1988, suivie par la deuxième Conférence réunie à Managua, en 1994. Bucarest accueillera la troisième conférence de cette série, illustrant ainsi la géographie de la démocratisation intervenue au cours des deux décennies.

Ces conférences ont été l'occasion, pour un grand nombre de pays, de partager leurs expériences et ont souligné le caractère authentique que revêt, pour les principaux protagonistes, l'action qu'ils ont entreprise pour instaurer des structures politiques représentatives et amener la société civile à jouer un rôle accru. Indépendamment des différences dans le développement économique et social de leurs sociétés respectives, ou de leurs traditions et expériences dans le domaine de la mise en place d'institutions démocratiques, ces pays partagent la conviction que la démocratisation améliore la vie quotidienne des citoyens.

Tous ces pays recherchent la transition entre des structures autoritaires et des sociétés plus participatives. D'autres pays, en plus, entreprennent de passer d'une

économie d'État à une économie de marché. D'autres encore ont dû accomplir la transition d'une situation de conflit à celle d'un processus de réconciliation nationale. Le contexte peut également être différent. L'émergence d'un processus de démocratisation peut intervenir dans un contexte de consolidation de la paix succédant à un conflit, ou comme un élément des efforts visant à améliorer la capacité des gouvernements de créer un environnement favorable à la réalisation du développement durable.

La démocratie est un élément essentiel dans la création de cet environnement. En premier lieu, elle fournit la seule base à long terme qui permette de rapprocher des intérêts sociaux concurrents tout en réduisant au maximum les risques de conflits internes. En outre, et compte tenu du fait que le renforcement des pratiques de bon gouvernement et de bonne gestion est une condition essentielle au succès de toute stratégie de développement, les progrès en matière de participation politique ont une incidence importante sur tous les aspects des efforts de développement. La démocratie est en elle-même un instrument important du développement. La démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Les sociétés où la démocratie n'est pas totale reflètent des problèmes similaires. Pour le moins, l'absence de structures représentatives dénote la présence de fortes inégalités sociales et le retranchement des élites dirigeantes, ce qui perpétue un cercle vicieux de mauvaise gouvernance et l'absence de responsabilité politique vis-à-vis de la majorité des citoyens. Si l'on encourage une plus grande transparence et si l'on établit des mécanismes pour faciliter cette participation, la démocratie offre de plus grandes possibilités pour que les politiques nationales puissent être davantage à l'image des aspirations sociales. En outre, l'existence d'institutions qui réduisent nettement les incertitudes de la vie politique renforce la capacité des gouvernements de s'acquitter de leurs fonctions avec plus d'efficacité.

Enfin, le protagonisme politique des structures communautaires et des organisations citadines de base est un moyen qui permet de veiller à ce que, d'une part, le citoyen ne soit pas exclu du processus de prise de décisions, et que, par conséquent, il soit moins incité à faire connaître ses griefs de manière violente; et, d'autre part, cela permet que ses expériences soient prises en compte et qu'elles soient reflétées dans les décisions prises dans le cadre du développement.

Il ne faut pas oublier que les sociétés, indépendamment de ce que disent les indicateurs économiques, peuvent connaître des processus de transition de bien d'autres façons. Même dans les sociétés aisées, le citoyen peut se trouver au chômage et privé de ses droits politiques ou sociaux. Le sous-développement économique n'a pas été la seule cause des conflits qui rongent la conscience humaine depuis quelques années.

Le pluralisme est essentiel pour la transition à un gouvernement démocratique, mais dans un sens plus large; il comprend des élections périodiques, la responsabilité des fonctionnaires du service public, une administration publique transparente, un pouvoir judiciaire indépendant et une presse libre. Une culture démocratique exige une société civile dynamique. Le développement social doit venir de la société même. Dans la tâche commune pour la démocratie et le développement, les gouvernements doivent veiller à assurer une étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales, les entreprises privées, les syndicats et autres groupes sociaux. En outre, la participation de la femme dans l'exercice du pouvoir reste un objectif principal. Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre, les politiques et les institutions qui freinent le véritable potentiel de la moitié de la population de la terre doivent être réformées. La participation de la femme à l'exercice du pouvoir et son rôle à part entière sur la base de l'égalité dans toutes les sphères de la société, y compris sa participation au processus de prise de décisions et l'accès au pouvoir, sont fondamentaux si l'on veut obtenir la pleine égalité, le développement et la paix.

Dans son rapport (A/50/332), le Secrétaire général a décrit les voies grâce auxquelles le système de l'Organisation des Nations Unies a pu prêter assistance aux États, à leur demande, dans leurs efforts visant la promotion d'une culture démocratique, la fourniture d'une assistance électorale et de l'assistance pour le renforcement institutionnel.

Certains de ces efforts sont déployés dans des situations de conflit ou dans le contexte d'efforts de reconstruction et de consolidation de la paix. La promotion de la démocratisation et du développement humain durable est largement reconnue comme condition préalable pour que les pays puissent reprendre la voie du progrès et pour qu'ils reconstruisent leur capacité aussi rapidement que possible. Ainsi, le succès des vastes efforts de maintien de la paix ou de consolidation de la paix dépend de l'existence de bases solides pour la paix. D'une façon ou d'une autre, la démocratisation a été à la fois l'objectif et l'instrument de la solution des conflits de longue durée au Cambodge, en El Salvador, au Mozambique ou en Haïti.

Inversement, l'absence d'un engagement à long terme envers ces objectifs de la part des acteurs nationaux ou de la communauté internationale peut saper la stabilité et provoquer le retour d'une situation de conflit. Ce que l'on appelle le «syndrome de l'oubli» a toujours été un risque constant pour la consolidation des divers processus d'établissement de la paix et de démocratisation.

De même, la réflexion sur la nécessité d'intégrer et de coordonner les divers efforts des différents institutions et départements participants au moyen d'accords politiques a été à dès l'origine confirmée par les expériences du Cambodge, d'El Salvador ou d'Haïti.

Une série de départements au sein du Secrétariat et des institutions spécialisées participent aux efforts visant à rétablir la démocratie, efforts faits tant au Siège que sur le terrain. Par conséquent, l'une des questions principales qui figurent dans le rapport du Secrétaire général est la question du renforcement de la coordination dans l'ensemble du système de l'ONU. Au Siège, la coordination peut être renforcée de manière adéquate, comme l'a indiqué le Secrétaire général, grâce à la participation très rapide de tous les secteurs concernés dans le cadre de la préparation par les institutions de programmes particuliers pour certains pays. Sur le terrain, l'amélioration de la coopération inter-institutions exige un renforcement supplémentaire du système du Coordinateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que des mesures supplémentaires recommandées à l'occasion de l'examen triennal des politiques d'activités opérationnelles pour le développement, afin d'assurer une division efficace du travail.

Le PNUD a joué un rôle d'appui essentiel notamment pour ce qui est du renforcement, au niveau institutionnel et des infrastructures, ainsi que pour ce qui est de l'assistance électorale, en étroite collaboration avec la Division de l'assistance électorale du Secrétariat. Au moyen de divers accords et à la demande de chaque pays récipiendaire, le PNUD a appuyé les efforts des gouvernements visant à renforcer l'efficacité des activités en faveur du développement.

Il convient également de souligner les activités très importantes entreprises par le Centre des droits de l'homme, qui, avec des ressources très réduites, a apporté une assistance technique en vue de la réforme de la législation, de l'administration de la justice, et du renforcement des institutions démocratiques, y compris par le biais de la formation des forces de sécurité.

La Division de l'assistance électorale a réalisé des travaux louables afin de répondre au nombre croissant de demandes d'assistance électorale présentées par les États Membres, qui, en juin dernier, ont atteint au total 89. Avec de maigres ressources, elle a pu envoyer des missions d'évaluation des besoins, fournir une assistance technique et mettre en oeuvre diverses activités d'appui et de coordination dans le cadre de l'observation et de la vérification des processus électoraux.

Il convient également de souligner les efforts de la Banque mondiale dans des domaines tels que le renforcement des infrastructures et la réforme de l'administration civile, ainsi que les efforts visant à améliorer la responsabilité, la transparence et la qualité de la gestion du secteur public. D'autres intervenants, tels que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Sous-Division de la prévention des délits et de la justice pénale du Secrétariat ont également participé activement à la création et au renforcement des structures démocratiques de gouvernement et à la consolidation de l'état de droit.

De même, il faut encourager la coordination dans la relation entre le système des Nations Unies et les organisations régionales, comme l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que les organisations non gouvernementales. Comme le signale et le propose le Secrétaire général, ces protagonistes et d'autres sont des collaborateurs naturels tant des gouvernements que de l'Organisation. Et cela a été largement démontré non seulement pour ce qui est de l'assistance électorale, mais également dans d'autres domaines qui sont tout aussi importants. Il existe plus de 1 000 organisations non gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès de l'ONU, en plus d'autres organisations qui ne jouissent pas de ce statut et qui s'occupent de ces activités. Dans l'ensemble, on peut considérer qu'elles font partie d'un réseau qui complète celui des Nations Unies et dont le développement doit être encouragé pour que l'on puisse avoir recours à elles.

L'Union européenne dans son ensemble ainsi que ses États membres, à titre national, appuient avec fermeté les activités liées à la démocratisation. En vertu du Traité de l'Union européenne, la consolidation de la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont définis comme des objectifs clefs. Dans ce cadre, l'Union européenne finance de nombreux projets dans des pays en développement en ce qui concerne l'assistance électorale et la liberté d'expression, le renforcement de la société civile, l'éducation et la formation en matière

de droits de l'homme. Nous avons également apporté notre concours dans le domaine de la démocratisation à des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, ainsi qu'aux nouveaux États indépendants. Récemment, l'Union européenne et ses États membres ont apporté leur appui aux opérations visant à faire respecter les droits de l'homme au Rwanda et au Burundi.

Le Secrétaire général nous a présenté un résumé complet et très encourageant de ce que le système des Nations Unies, en coordination avec d'autres institutions, a pu réaliser. Pour l'essentiel, nous souhaitons rendre hommage aux Nations Unies pour les efforts fructueux qu'elles ont déployés dans ce domaine. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur la nécessité de promouvoir à l'échelle mondiale un développement durable et la démocratie. Pour réaliser cet objectif, il faut avoir des fonds et il faut donc veiller à remédier à la détérioration financière des Nations Unies. À cet effet, l'engagement doit être égal au défi que doit affronter l'Organisation. Nous attendons du Secrétaire général — en l'encourageant dans ce sens — qu'il poursuive sa réflexion sur la manière dont les Nations Unies peuvent répondre au défi que constitue l'appui à tous les efforts visant à promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

M. Cassar (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Malte s'associe à la déclaration qui vient d'être prononcée par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

L'appui des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies revêt une importance particulière au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Cette question est au coeur même de ce qui avait inspiré de nombreux auteurs de la Charte. Au cours de la récente Réunion commémorative extraordinaire, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement envers les principes fondamentaux qui ont inspiré à l'origine l'Organisation et qui doivent dans l'avenir guider nos travaux. La pierre angulaire sur laquelle reposent les Nations Unies, c'est la foi

«dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.»

Au cours des cinq dernières années, nous avons été témoins de changements importants, mais ces années ont également été chargées de troubles politiques, sociaux et économiques. En Europe, la disparition du mur de Berlin est

devenue non seulement une source d'espoir pour l'avenir, mais également le souvenir d'un passé tragique où la démocratie était piétinée et refusée à des millions de personnes.

La volonté populaire de garantir et de consolider la démocratie a permis une transition mondiale. Les régimes autoritaires de par le monde ont été forcés de s'incliner devant la volonté et les attentes des peuples. Le gouvernement démocratique est venu remplacer l'oppression en des lieux où ce tournant des événements était inconcevable il y a à peine quelques années.

Réfléchissant à ces événements en tant que Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, mon Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Guido de Marco, a souligné l'impact que le respect ou au contraire la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales avaient eu sur la situation internationale, et rappelé que la promotion des droits de l'homme doit être intensifiée et se voir accorder la plus haute priorité. Il a déclaré :

«Maintenant que les luttes idéologiques ont disparu des relations internationales, la dignité de la personne humaine doit devenir le souci principal de notre action.» (A/45/PV.1, p. 13)

L'établissement de systèmes démocratiques est un processus fragile et douloureux. Il exige de la persévérance. Il ne mérite certainement pas de la complaisance. L'environnement qui a été modifié a eu des répercussions profondes sur les travaux de l'Organisation. La passivité, qui l'emportait souvent lorsque des crises menaçaient ou minaient la démocratie a été remplacée par un engagement renouvelé des Nations Unies d'agir de manière anticipée. Ce changement qualitatif a eu un impact décisif. L'assistance des Nations Unies dans la création d'institutions et dans le processus électoral s'est avérée fondamentale dans de nombreuses démocraties nouvelles ou en formation.

La démocratie vient renforcer la société civile grâce à la participation. Les intérêts concurrents viennent consolider le pluralisme. La liberté de la presse, l'indépendance du système judiciaire, la primauté du droit, des élections régulières libres et équitables, la responsabilité et la transparence, sont des conditions nécessaires pour les sociétés démocratiques. Il est tout aussi important de veiller à la stabilité d'un environnement social qui renforce et favorise la dignité, droit inhérent et inaliénable pour tous les êtres humains.

L'absence de ressources et de développement ne doit pas être un prétexte pour les gouvernements de restreindre ou de bafouer les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Mais de par leur nature même, la pauvreté et la misère affectent sérieusement la dignité humaine. C'est pourquoi l'appel à la solidarité du monde en développement doit toujours être entendu. Le besoin crée des tensions et porte en lui la dissension, ce qui peut avoir des conséquences insondables. Les défis qu'affrontent les démocraties nouvelles ou en formation sont multiples. Le pluralisme dépend de la consolidation de la tolérance et de la liberté d'opinion. Des exemples inquiétants peuvent être cités où les aspirations de ceux qui ont lutté pour la liberté ont été déjouées par des actes ou des vagues d'intolérance politique ou ethnique.

L'héritage des idéologies représente une autre menace, mais non l'unique menace que doivent affronter les nouvelles démocraties. Les réseaux opérant dans le trafic international de stupéfiants, le terrorisme, les armes illégales et le transfert de matières nucléaires ne font pas qu'exploiter, mais créent souvent à leur profit des enclaves de vulnérabilité.

L'assistance apportée par les Nations Unies doit nécessairement tenir compte de toutes ces questions. Les efforts visant à développer et à promouvoir des mécanismes d'alerte précoce, de diplomatie préventive, de maintien de la paix et d'édification de la paix après les conflits sont extraordinaires et méritent notre appui et nos louanges. Mais ce ne sont pas les seuls domaines qui contribuent au renforcement à long terme et à la jouissance des règles démocratiques. Aider à la création d'institutions et développer la capacité de création est une oeuvre multiforme qui doit être globale et durable.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a depuis le début reconnu les liens indissolubles qui existent entre la sécurité, les droits de l'homme et la coopération économique. Ce sont là les trois piliers qui ont permis à la Conférence de survivre à la tourmente de la guerre froide.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a, en tant que successeur de la Conférence, continué de consolider son travail dans ces trois domaines. Il ne fait nul doute que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, en accordant son assistance dans différents domaines ayant trait à la tenue et à la surveillance d'élections, accomplit un travail d'une importance cruciale, de même que ses missions dans les zones de tension.

Il faut également souligner le solide travail entrepris par le Conseil de l'Europe et qui a eu des répercussions sur les développements en Europe. Ce bastion des droits de l'homme durant la guerre froide partage aujourd'hui ses expériences et ses compétences avec ses nouveaux membres, dans le cadre d'une expérience de démocratie multinationale qui est tout à fait unique et différente dans les domaines dans lesquels elle opère.

On ne peut que souligner, à ce stade, l'impact que la détermination de l'Union européenne de traduire les paroles en actes a eu sur la consolidation de la démocratie, non seulement en Europe mais également dans d'autres régions. L'engagement continu de l'Union dans le parrainage de programmes de développement social et économique est aussi important pour renforcer la démocratie que ses programmes d'assistance en matière d'éducation, de santé et de création d'institutions.

Le peuple maltais a toujours été conscient de la nécessité de préserver et de protéger la démocratie. Nous avons défendu nos convictions démocratiques lorsqu'elles étaient menacées. Ces principes méritent d'être sauvegardés. Aujourd'hui, nous en récoltons les fruits. Notre expérience témoigne des avantages de la tolérance, et de la liberté, lesquels se reflètent dans le rythme régulier du développement politique, social et économique.

La Déclaration et le Plan d'action de Managua constituent des directives constantes à l'appui des gouvernements aux fins de la promotion et de la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies. Malte se réjouit de la convocation de la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, qui doit se tenir à Bucarest en 1996. Il ne fait aucun doute que le peuple roumain, qui s'est libéré avec tant de peine d'un régime totalitaire, contribuera pour beaucoup au dialogue constructif sur les problèmes et les difficultés qui se posent aux démocraties nouvelles et naissantes.

La démocratie garantit le respect des droits de l'homme fondamentaux. Elle est fondée sur la reconnaissance de la dignité de tous les membres de la société et entraîne une responsabilité sociale. La démocratie devrait rester notre plus grand legs aux générations futures.

M. Erdős (Hongrie) : Je prends la parole en tant que coauteur du projet de résolution A/50/L.19 sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Et mon pays s'associe aussi à

l'intervention faite plus tôt par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Les grands tremblements de terre politiques qui ont secoué le monde bipolaire l'ont enseveli sous les décombres de systèmes totalitaires et autoritaires. Aujourd'hui, le rayonnement de la démocratie affecte nombre de pays qui viennent, il est vrai, d'horizons différents et dont les conditions particulières varient considérablement. Ce qui les unit, pourtant, c'est la foi dans les valeurs démocratiques, dans la prééminence et l'efficacité de la démocratie représentative en tant que système de gouvernement.

Parlant des Nations Unies, on relève, à ce propos, un hiatus notable, à savoir que le mot «démocratie» ne figure même pas dans le texte de la Charte des Nations Unies, que notre document de base ne contient aucune référence à cette notion. C'est dire le long chemin que nous avons parcouru depuis la création de notre Organisation mondiale.

L'euphorie des grands changements passée, nous voici confrontés aux défis sans précédent et singulièrement difficiles de la transformation politique et économique des pays qui ont choisi de devenir ou de redevenir démocratiques. La Déclaration de Managua adoptée en 1994 à l'issue de la deuxième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies fait mention, à juste titre, des obstacles auxquels sont confrontés ces pays. Il serait erroné de supposer qu'il existe une sorte d'automatisme entre l'avènement d'une ère de démocratie et le succès de l'entreprise démocratique. La voie qui mène au triomphe de la pratique de la démocratie est parsemée de nombreuses difficultés et de pièges dangereux. Des conférences internationales sur ces questions, y compris celle qui aura lieu à Bucarest, sont une occasion pour l'échange d'expériences y relatives, positives aussi bien que négatives, entre un nombre grandissant de pays.

Le rapport A/50/332 du Secrétaire général se concentre essentiellement sur les voies et moyens d'une assistance multiforme que les Nations Unies peuvent apporter aux efforts des gouvernements dans ce domaine. Cette assistance, il faut la placer dans le contexte très complexe de tous les jours des pays qui sont en train de se débarrasser d'un lourd héritage politique, social et économique. Cet apport onusien, à savoir, la promotion d'une culture démocratique, l'engagement relatif à l'assistance électorale, la création des institutions démocratiques, toutes ces activités se déroulent dans des circonstances très concrètes des différents pays, elles sont facilitées ou, au contraire, sont rendues plus difficiles en fonction de situations particulières. Les observations et recommandations du rapport du Secrétaire général

éclairaient les dimensions réelles de la tâche en mettant en relief l'impossibilité pour les Nations Unies ou les gouvernements, dans le monde d'aujourd'hui, de relever, à eux seuls, le défi de la démocratisation. Il nous aurait donc paru souhaitable de faire ressortir davantage l'importance des organisations régionales, dans le cadre de la multiplicité des partenaires, dans les efforts destinés à faire progresser les valeurs et les idéaux de la démocratie. Les organisations régionales peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'application des buts et principes de la Charte à une région spécifique, compte tenu des conditions qui lui sont propres.

On ne saurait oublier que les changements historiques d'il y a quelques années, ceux qui ont définitivement et véritablement scellé le sort du totalitarisme, se sont produits, en fait, le long de la ligne de confrontation qui, pendant plusieurs décennies, a maintenu la division de l'Europe et du monde entier en deux camps idéologiques et militaires opposés. C'est l'écroulement de ce mur physique et psychologique de séparation qui a été le moment décisif, le moment déterminant dans ce processus de changement. En regardant en arrière, on ne peut que reconnaître les mérites historiques de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui, en son temps, avaient su provoquer des processus à l'intérieur même des sociétés fermées de la partie orientale du vieux continent, processus qui ont grandement contribué à la disparition des systèmes totalitaires et aux transformations colossales dont ces sociétés sont devenues le théâtre. Quiconque connaît tant soit peu l'histoire récente de cette partie de l'Europe se rappellera de l'impact que l'Acte final d'Helsinki de 1975 a eu sur la situation des droits de l'homme, des droits démocratiques et de la légalité dans les États de l'Est européen. Les mouvements et les individus qui se sont consacrés à la lutte pour la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales ont trouvé une inspiration dans les documents de la CSCE qui, à son tour, en légitimant le débat public intergouvernemental sur les problèmes des droits de l'homme et des questions humanitaires, a offert à ces organisations, à ces groupes d'individus et à ces citoyens, encouragement et protection.

Aujourd'hui, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, devenue l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), arrangement régional dans le sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, réunit en son sein 54 pays s'étendant du Kamtchatka à l'Alaska, pays qui ont souscrit aux documents de l'Organisation et qui proclament ainsi leur attachement aux valeurs démocratiques, lesquelles sont à la base de l'action de l'OSCE.

L'OSCE, qui a su s'adapter aux circonstances radicalement différentes de la présente période, met en garde pourtant, dans la Déclaration adoptée lors du Sommet des chefs d'État ou de gouvernement réunis à Budapest en décembre dernier, contre une vision simpliste du chemin qui reste encore à faire. Le document souligne que la voie vers la stabilité de la démocratie, la voie vers le bon fonctionnement des économies de marché, la voie vers la justice sociale restent pavées de difficultés. Le document rappelle que l'extension des libertés a suscité des conflits nouveaux et en a ravivé d'anciens, que les droits de l'homme sont toujours bafoués, que l'intolérance persiste et que les minorités continuent à faire l'objet de discrimination. Le document indique que le nationalisme agressif, le racisme, le chauvinisme, la xénophobie, l'antisémitisme et les tensions ethniques sont des fléaux toujours présents et que, avec l'instabilité sociale et économique, ce sont là les principales causes des crises, des pertes en vies humaines et de la détresse des hommes. À cela s'ajoute, toujours selon le document, la menace du terrorisme qui guette nos sociétés. Le document du Sommet déclare que cette situation exige de la part de l'OSCE une action résolue et une coopération plus étroite pour supprimer ces phénomènes, qui mettent en danger la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme.

Suite à cette décision prise au plus haut niveau, l'OSCE s'est engagée à approfondir davantage son action multidimensionnelle dans les situations conflictuelles de la région de l'OSCE. Ce faisant, elle est guidée par sa conception globale de la sécurité et son indivisibilité, conception qui, au-delà de l'aspect sécuritaire, comporte aussi les volets économique, social et humanitaire. Le respect de la démocratie et de l'état de droit représente une composante essentielle de l'action de l'OSCE en matière de sécurité et de coopération, et il doit en rester un objectif primordial.

Depuis quelques années, un organe approprié existe déjà au sein de l'Organisation pour lui permettre d'être mieux en mesure de répondre aux exigences de notre temps. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, dont le siège est à Varsovie, disposera dorénavant, selon les décisions du Sommet de l'OSCE, de moyens renforcés et continuera à aider les États participants, en particulier les États en transition.

Il y a une vingtaine de pays dans la région de l'OSCE — certes, avec des situations fort spécifiques, allant des rives de la Baltique aux montagnes de l'Asie centrale — qui appartiennent à cette catégorie d'États en transition. Il s'agit, en d'autres mots, de pays qui ont choisi dernièrement, par des voies différentes, d'établir ou de rétablir la

démocratie et qui avancent, avec des degrés divers de succès, il faut le dire, du totalitarisme vers la démocratie. Les missions de l'OSCE qui sont présentes dans bon nombre d'endroits de la région s'activent, entre autres, à y promouvoir l'état de droit, sans la consolidation duquel on ne saurait envisager d'une manière crédible le règlement des conflits, pour la plupart internes, qui déchirent un certain nombre de ces pays.

Dans ce contexte, l'un des défis les plus importants qui attendent l'OSCE est sa participation à la mise en oeuvre d'un futur accord sur le règlement de la crise dans l'ex-Yougoslavie, notamment en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. La contribution spécifique que, sur la base d'une expérience déjà accumulée, l'OSCE peut apporter à cette opération de grande envergure inclut la création ou le rétablissement des institutions démocratiques, l'assistance au retour des réfugiés et des personnes déplacées, la vérification du respect des droits de l'homme, y compris des droits des minorités, et l'assistance électorale. Cette contribution de l'OSCE s'étendra aussi aux mesures à prendre dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, ainsi qu'au processus de redressement économique et social postconflictuel.

En conclusion, nous estimons que l'essentiel du message qui est contenu dans le projet de résolution soumis à cette assemblée est que l'ONU doit poursuivre son action en faveur du processus de démocratisation qui se déroule dans un grand nombre de pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Cette action est indispensable, car il existe un lien indissoluble entre l'épanouissement de la démocratie, d'une part, et la stabilité et la sécurité dans des pays individuels et dans des régions entières, d'autre part. À ce propos, nous estimons que la relation fondamentale qui existe entre la paix, le développement et la démocratie aurait besoin d'être mieux mise en relief au sein de notre Organisation mondiale.

Pour ce qui est du niveau gouvernemental, où on trouvera les acteurs principaux de l'action envisagée par le projet de résolution A/50/L.19, l'ONU et les organisations régionales ainsi que les autres institutions multilatérales doivent se tenir prêtes à appuyer et à soutenir, dans les formes les plus convenables, les efforts — pas toujours faciles — des gouvernements pour le développement démocratique de leur pays.

M. Gorita (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : L'an dernier, la Roumanie s'est vivement félicitée de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du nouveau point intitulé «Appui du système des Nations Unies

aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». La tentative d'évaluation de cette dimension plutôt nouvelle du travail de l'ONU a été fructueuse.

La preuve en est non seulement l'adoption à l'unanimité de la première résolution jamais présentée sur une telle question, mais aussi l'intérêt croissant que lui portent les États Membres. Lors du débat général de la présente session et de la Réunion commémorative extraordinaire, de nombreuses délégations ont présenté leurs vues sur l'importance et l'incidence de leurs efforts de démocratisation et ont partagé leur expérience nationale. Dans le même contexte, l'excellent rapport (A/50/332) du Secrétaire général apporte des clarifications conceptuelles utiles et jette davantage de lumière sur les réalisations du système des Nations Unies dans ce domaine. Nous sommes convaincus qu'il ne s'agit là que d'un début et que le Secrétaire général, de concert avec les États Membres, les organisations non gouvernementales et d'autres protagonistes internationaux, trouvera de nouvelles idées et d'autres avenues à explorer.

Le représentant de l'Espagne a prononcé une déclaration détaillée au nom de l'Union européenne et des États associés, dont la Roumanie. Ma délégation s'associe pleinement à la teneur de cette déclaration. J'aimerais ajouter quelques observations auxquelles le Gouvernement roumain attache un intérêt particulier.

Ma délégation est sincèrement convaincue que l'appui donné par notre Organisation universelle à la promotion et à la consolidation de la démocratie est utile et opportun et qu'il mérite de recevoir une attention particulière pour diverses raisons.

Premièrement, la tendance croissante à la démocratie, au pluralisme politique et à la primauté du droit favorise l'exercice véritable de la souveraineté par les peuples, le respect et la protection des droits de l'homme ainsi que l'instauration d'un environnement social qui encourage la mise en valeur adéquate des individus et des nations.

Deuxièmement, le développement économique et social des nations peut être réalisé de façon optimale grâce à une démocratie fondée sur la participation et la consultation de la population dans le processus de gouvernement. La démocratie implique l'obligation de rendre compte et le contrôle permanent de l'action gouvernementale au bénéfice de toute la société.

Troisièmement, une société civile puissante et active est essentielle pour maintenir un gouvernement véritable-

ment démocratique, pour corriger toute tendance aux abus de pouvoir, pour promouvoir et pour garantir le pluralisme, les libertés civiles et l'égalité des chances.

Quatrièmement, la démocratie donne les moyens de rechercher en permanence la meilleure gestion possible — une réponse plus appropriée aux défis du développement économique et social et aux besoins des administrés. La démocratie n'est pas une utopie car elle s'est révélée capable de produire des résultats tangibles.

Cinquièmement, le partage des valeurs démocratiques revêt une importance cruciale, et pour les processus politiques, économiques et sociaux dans les sociétés nationales, et pour la paix et la sécurité internationales.

La démocratie ne doit pas être érigée en dogme; elle doit rester un système ouvert, dynamique et perfectible. La démocratie en elle-même signifie une profonde diversité et une grande variété d'expression. Lorsque nous examinons la «géographie de la démocratisation» — pour reprendre l'expression employée par l'Union européenne —, nous nous apercevons que chaque société a des priorités et des besoins bien précis.

En même temps, nous sommes conscients que la démocratie authentique doit conduire à un développement et à une prospérité bien réels pour les peuples que la démocratie est censée servir. De même, le développement sans démocratie est entravé si l'élite est seule à en bénéficier. C'est la raison pour laquelle l'affirmation selon laquelle démocratie, développement et respect des droits de l'homme s'imbriquent et se renforcent mutuellement conserve toute sa validité. L'harmonisation de ces éléments suppose bien entendu un impact positif sur la paix et la sécurité internationales et sur notre communauté des nations. À cet égard, le rôle actif et stimulant des Nations Unies est encore une fois le bienvenu.

Avec tous ses mérites, la progression régulière de la démocratisation ne peut être considérée comme acquise. L'instauration de la démocratie est un processus douloureux qui peut ne pas être irréversible s'il n'est pas constamment appuyé. Encore une fois, on attend des Nations Unies qu'elles soient fidèles à l'esprit sacré de la Charte en exprimant leur appui et en fournissant une assistance concrète. Le projet de résolution dont nous sommes saisis s'efforce de confirmer ce besoin, et nous espérons qu'il sera approuvé par consensus.

Enfin, puisque la Roumanie accueillera la prochaine Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou

rétablies, je voudrais assurer l'Assemblée que mon gouvernement ne ménagera aucun effort pour faire de cette réunion un important événement politique. Pour parvenir à cet objectif, nous comptons sur les idées et l'appui de tous les États Membres intéressés. Nous estimons que la Conférence de Bucarest sera une nouvelle occasion fort utile d'un vaste échange de vues sur cette question tellement d'actualité. Nous sommes certains qu'elle contribuera utilement au débat et aux activités du système des Nations Unies dans ce domaine.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Cette discussion a lieu au moment où la paix est devenue un bien indispensable dans le monde. Ce point de l'ordre du jour engage l'ONU à appuyer les États Membres dans leurs efforts pour restaurer et renforcer la démocratie. À cette fin, ma délégation voudrait lancer un appel à l'ONU pour qu'elle continue de promouvoir le respect de la souveraineté des États afin que les différentes approches adoptées par les uns et les autres en la matière continuent d'être reconnues.

Le Royaume du Swaziland n'a pu échapper au vent de démocratisation qui a commencé à souffler au début des années 90. Toutefois, notre démarche, c'est l'ensemble de la nation swazie qui l'a choisie en apportant sa contribution aux différentes instances locales. La nation swazie a décidé qu'elle préférerait le type de démocratie qui plonge ses racines dans la tradition nationale et reflète ses caractéristiques nationales et culturelles. Aussi suis-je heureux d'annoncer à l'Assemblée que notre démocratie unique jouit de l'appui populaire de la communauté internationale, y compris des capitales étrangères, d'où continue de se déverser l'aide financière en faveur de notre démocratie.

Qu'il me soit maintenant permis d'indiquer brièvement comment nous élisons nos parlementaires. Notre système comporte deux phases : primaire et secondaire. Pendant la phase primaire, le système fournit à tous les secteurs de la population l'occasion de désigner un candidat aux élections, dans chaque circonscription ou «*chiefdom*». Cette procédure englobe tous les électeurs inscrits, contrairement au système de partis, où l'Exécutif désigne les candidats au nom de l'ensemble de la nation. Vient ensuite la phase secondaire, où l'élection des parlementaires se fait au scrutin direct et secret.

Notre système unique illustre les principaux modes et caractéristiques de la démocratie, comme l'élection au scrutin secret, les listes électorales, la transparence et la responsabilité vis-à-vis de l'électorat. Dans tous ces efforts, nous continuerons à réclamer l'aide des Nations Unies et des États Membres développés. Les Nations Unies, par le biais du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Swaziland, ont respecté à la lettre ce point de l'ordre du jour en apportant une aide financière lors de nos dernières élections générales.

Cela dit, ma délégation aimerait lancer un appel aux Membres des Nations Unies pour qu'ils évaluent la façon dont des États comme le Royaume du Swaziland envisagent la question de la démocratie. Ce faisant, nous devons être en mesure de prendre pour modèle ce qu'il y a de bon dans d'autres États et de l'appliquer dans nos situations politiques respectives. Cela permettrait peut-être de comprendre que la démocratie ne peut être importée de certains coins du monde. Il s'agit bien davantage d'un processus évolutif interne reflétant l'expérience et la culture nationales.

Les nations en développement que nous sommes ont joué de malchance pendant trop longtemps. Après la fin de la seconde guerre mondiale, en 1945, des idéologies politiques nous ont été imposées par des pays qui les jugeaient utiles pour leur gloire et leur prestige nationaux. Ce qu'il est advenu par la suite de ces idéologies devrait nous faire clairement comprendre, particulièrement à nous pays en développement, que toute démocratie reposant sur des principes étrangers aboutit à un échec et, partant, provoque des crises et la confusion nationales.

Le Royaume du Swaziland estime que toutes les démocraties, quelle qu'en soit l'origine, poursuivent un idéal extrêmement fort : la démocratie. De nombreuses guerres — nationales et régionales — sont menées au nom de la démocratie et pour la défendre. Peut-être puis-je me risquer à décrire le type de démocratie dont les peuples ont généralement besoin dans les termes suivants : un système autochtone, le désir de voir le système bénéficier d'une participation populaire, et une participation par le biais de représentants élus.

La notion de participation directe a d'abord été introduite par les villes-États grecques. Il est certain que ce système a été l'embryon de la participation au gouvernement et qu'il s'est inscrit dans le processus même qui devait engendrer le concept de représentativité en Grèce. Cependant, je souhaite souligner à ce stade que d'autres parties du monde ont approché la démocratie de façon différente, et que les Grecs n'ont jamais ni n'auraient jamais pu punir ces

nations pour leur approche novatrice de la démocratie. Même les types les plus anciens de démocratie, dont certains ont été mis à l'épreuve, ne peuvent, à notre avis, servir de modèles mondiaux.

Différentes méthodes d'acquérir une représentation parlementaire ont été adoptées par diverses nations. Elles ont montré qu'elles fonctionnent bien dans la mesure où elles reflètent les circonstances nationales, qui sont les composantes de la vraie démocratie. Dans certains cas, il y a des méthodes unipartites; dans d'autres, il s'agit d'une démocratie multipartite; dans d'autres encore, il n'y a aucun parti. La démocratie peut donc être considérée comme le véhicule qui distribue les nécessités de base à la population.

Dans certains États, un gouvernement est formé par le chef d'État et n'est pas choisi parmi des représentants parlementaires élus. Dans ce cas encore, cela peut fonctionner très bien dans les limites de la constitution et des circonstances nationales.

De ce que je viens de dire, il ressort clairement qu'il incombe aux Nations Unies d'encourager les États Membres à respecter les méthodes d'application du principe de la démocratie. C'est donc à l'Organisation de décourager certains États qui veulent se faire critiques de salon sans tenir compte des circonstances nationales. La situation est tellement grave que certains pays développés retiennent leur aide financière au développement en prétextant que les pays

en développement ne répondent pas aux critères démocratiques des pays développés.

En terminant, je déclarerai officiellement que, par un partage constant d'idées et d'expériences, le principe de la démocratie continuera d'évoluer et de maintenir les démocraties nouvelles ou rétablies jusqu'à ce qu'elles atteignent un certain stade de maturité.

La séance est levée à 13 h 5.